

Autres infos

Les échéances électorales

Présidentielles :
1^{er} tour 23 avril et 2^{ème} tour
7 mai
Législatives :
1^{er} tour 11 juin et 2^{ème} tour
18 juin

L'assemblée générale du Comité des Fêtes

Ce vendredi 3 février, le comité organisait son assemblée générale annuelle. Après avoir remercié les adhérents de leur présence, Madame STEIB, la présidente, a présenté le bilan moral de 2016, et listé les nombreuses activités réalisées, et notamment le voyage du 24 avril au lac du Der, offert aux adhérents pour fêter le vingtième anniversaire de la création du Comité des Fêtes. Puis ce fut le tour de réélire les quatre membres sortants cette année, tous se représentèrent et furent réélus à l'unanimité. Ensuite eut lieu l'élection du bureau : présidente, Claudine STEIB ; Vice-président, Bernard JOURD'HUY ; trésorier, Francis FISCHER, secrétaire, Arlette BAECHLER.



À l'issue de cette réunion, un repas au choix, potée lorraine ou paëlla, fut servi. Une soirée sympathique qui s'est déroulée dans une très belle ambiance.

La projection du film LIBRES

Organisé conjointement par l'association Mognévilloise « l'Atelier » et la Copary, la commune a accueilli salle des Fêtes la projection du film « LIBRES ». Le réalisateur Jean-Paul JAUD, qui a travaillé auparavant pour Canal +, s'est rendu dans plusieurs pays de la planète mais plus particulièrement: au Japon à la centrale de Fukushima, sur l'île de Samsø au Danemark et en France où des enfants participaient à un stage dans une ferme bio.



Par ce film, il dénonce les dangers liés au nucléaire et propose des énergies renouvelables. À l'issue de la projection, un débat eut lieu entre les spectateurs et M. Jean-Paul JAUD.

L'assemblée générale de l'AAPPMA

Cette association a tenu son assemblée générale le 27 janvier, elle avait caractère spécial, l'élection d'un nouveau bureau. Ont été élus : président M. Julien Contenot, vice-président : M. Christian Zupper, trésorier : M. Kevin Michelet, secrétaire : M. Joël Faye. L'occasion nous est donné de remercier Monsieur Michel AUGÉ pour son implication dans la vie associative du village.



En accord avec la fédération de pêche et l'AAPPMA la truite de la Saulx, la commune vend des cartes de pêche. Vous pourrez vous les procurer à l'agence Postale communale aux heures d'ouverture. Chantal et/ou M. le Maire pourront s'en charger. N'hésitez pas, cela va très vite.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Responsable de la publication : Richard SIRI
Rédaction : Arlette BAECHLER, Richard SIRI, Arnaud APERT,
Tirage : 180 exemplaires

Horaires d'ouverture au public

Secrétariat de mairie : mardi et vendredi de **8h30 à 12h00** et de **14h à 18h**, mercredi de **15h30 à 17h30**, jeudi de **11h à 12h**
APC : lundi, Mercredi et vendredi de **15h00 à 18h00**, mardi et jeudi de **9h00 à 12h00**.

LE MOT DU MAIRE

Nous approchons à grands pas de la période budgétaire avec sa valse des baisses de dotations étatiques et pour les élus un nouveau casse-tête pour trouver des financeurs.

La recherche de subventions est devenue une véritable chasse aux trésors. Alors bien sûr il y a des lignes définies par les financeurs que sont l'Europe, l'état, la région, le département et qui permettent d'approcher allégrement les 80% de subventions. Ces orientations ne correspondent pas forcément aux choix des élus locaux et surtout aux réalités de terrain.

Dans ce cas le financement des dossiers est limité.

L'exemple de la viabilisation de la nouvelle rue Thomas de Choisy qui aura malgré tout été financée à 46% par des fonds publics et privés mais qui aurait pu obtenir plus de subventions.

Les puristes s'accordent à dire que pour une viabilisation ce financement est une réussite.

Les travaux envisagés par vos élus pour 2017 seront également soumis aux mêmes contraintes et des choix devront être portés sur les priorités. A suivre...

Le Maire
Richard SIRI

Les vœux du Maire

Une quarantaine de personnes assistèrent à la cérémonie des vœux, fixée au 13 janvier. Étaient présents également tout le conseil municipal, le conseil municipal des Jeunes, ainsi que Christian NAMY sénateur de la Meuse et Pierre BURGAIN conseiller départemental maire de Revigny.

M. SIRI rappela que cette année 2016 s'est avérée très difficile à tous points de vue, mais a néanmoins été positive par les actions réalisées : l'installation du CMJ, l'installation de « La Fourmière », artistes hétéroclites, et de l'« Atelier », composé également d'artistes.



Des travaux ont été réalisés, comme le reboisement en forêt communale, l'entretien des chemins ruraux, la viabilisation de la nouvelle rue Thomas de Choisy et des animations très variées. Des projets comme l'installation d'un relais téléphonique, tant attendu devrait voir le jour en 2017, l'état devant débloquer les fonds nécessaires. Une étude sur la mise en place de la fibre optique sera réalisée et les travaux devraient se dérouler en 2018 sur le territoire de la COPARY.

Des travaux de voirie intra - murs, le déplacement du monument aux morts, la reconstitution forestière et l'entretien des chemins ruraux sont également parmi les intentions de la municipalité. Ces choix devront être validés par les membres de commissions et les conseillers municipaux.



Le prochain nettoyage de printemps

Depuis plusieurs années, Mognéville a pour habitude de procéder au nettoyage des abords des chemins, rues, rivière ... Cette démarche écologique est assurée par les habitants et des jeunes adolescents, notamment ceux qui, maintenant font partie du conseil municipal des Jeunes. Ce sera le **samedi 8 avril**, début des vacances de printemps. Naturellement, toute aide est la bienvenue.

N'oubliez pas de vous munir de gants de protection.

Terrains à vendre

Il reste trois parcelles, viabilisées, de 900 m² à acheter sur la nouvelle rue Thomas de Choisy. Le prix est fixé à 27 € le M².

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



Par ailleurs, le logement de l'ancien presbytère est à louer pour un montant de 650 € H.C. par mois. Si vous êtes intéressé(e)s, merci de vous faire connaître en mairie.

De nombreux chats à la Varnelle

Plusieurs personnes se plaignent des nuisances subies à cause des nombreux chats en état de divagation ; Jets d'urine, déjections, cris intempestifs... Il est rappelé que chaque propriétaire est tenu de surveiller ses animaux. En cas de nuisances, le Maire est habilité à mettre un terme à cet état d'errance et ou de divagation et peut demander l'intervention des services de la SPA. Si l'animal n'est ni pucé ni tatoué, il sera emmené à la SPA en cas d'absence du propriétaire reconnu ou connu.

L'**obligation** légale d'identifier son chat est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012.

Que dit la loi ? Elle stipule que cette identification doit être réalisée avant l'adoption de l'animal par l'éleveur, le vendeur ou le particulier qui cède le chaton. C'est l'une des meilleures façons de retrouver son chat s'il fugue ou se perd. Le numéro unique attribué à l'animal permet aussi au maître de prouver son droit, en cas de vol.

Merci à toutes et tous pour votre vigilance et votre civisme.

Mauvais calcul !

À CHACUN DE JUGER CE COMPORTEMENT IRRESPONSABLE...



Sachant que la levée de notre poubelle n'est « payante » qu'à partir de la 13^{ème} sur la base de 1,10€. Sachant que le tarif de collecte du Kg de déchets ménagers s'élève à 0,28€ à partir du 79^{ème}. Sachant que 80% du poids du contenu de ces 3 sacs pouvaient être recyclés sans charge supplémentaire (verre, papier, plastique...).

Le coût pour ce « citoyen » irresponsable aurait été inférieur à 2€, sachant le coût du litre de carburant et de l'amende encourue.

Ne sachant pas le coût réel de l'impact sur l'environnement qui est avant tout moral. Cela vaut-il bien la peine d'aller se débarrasser des emballages et autres déchets qui nous rendent la vie si pratique, à plusieurs kms en forêt ?

Autre comportement irresponsable et interdit



Une Personne résidant rue du Tressaut a été incommodée dernièrement par des émanations très désagréables consécutives à des brûlages de déchets ménagers. Il est rappelé la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage des déchets. Ces derniers sont considérés comme déchets ménagers s'ils sont produits par les ménages.

Ce brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. Il est interdit toute l'année en zone rurale et urbaine lorsqu'il existe pour la commune un système de collecte et/ou des

déchetteries. Comme indiqué dans l'article sur les divagations félines, le Maire est habilité pour intervenir dans le cadre de ses pouvoirs de police.

L'invitation de la Fourmilière

Ce vendredi 27 janvier dernier, les artistes de l'association « La Fourmilière » avaient invité les habitants à venir inaugurer leur salle d'exposition. Les mognévillois se sont déplacés nombreux et ont été accueilli par M. Richard SIRI, Maire, et M. Fabrice ROTENHAUSER, le président de cette association. Ils ont remercié toutes et tous de manifester leur intérêt.

Ils ont ensuite été invités à visiter les locaux de « co-working » au premier étage de la mairie. Beaucoup se sont s'attardés et ont posé des questions sur l'activité de ces artistes qui projettent d'organiser beaucoup d'animations sur la commune. Le verre de l'amitié a clôturé cet échange culturel.



Des nouvelles de la gymnastique

La gym douce se poursuit dans la bonne humeur, tous les jeudis matin à partir de 9 heures 45 pour une heure environ. Outre les exercices permettant de faire travailler l'équilibre, les épaules, genoux, chevilles, ... la mémoire est également sollicitée, à travers des questions très simples ou de calcul mental.

Il est encore possible d'intégrer le groupe, et de participer à une séance gratuite pour essai. Cette activité est financée par le conseil départemental, reste à charge le montant de 1 € par séance.



Alors, rendez-vous chaque jeudi matin salle Flanée.